

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 5 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DJS 7 Subvention (1.500 euros) à l'Association sportive scolaire du collège Jules Romain (7e).

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention annuelle de fonctionnement à une association sportive du 7e arrondissement ;

Vu l'avis du conseil du 7e arrondissement en date du 19 mars 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-François MARTINS, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention annuelle de fonctionnement d'un montant de 1.500 euros est attribuée pour l'exercice 2019 à l'association sportive scolaire du collège Jules Romain (n°17363 / n°2019_00564) 6, rue Cler (7e).

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant total de 1.500 euros, sera imputée sur la fonction 3, sous-fonction 32, rubrique élémentaire 3261, numéro de destination 3260004, compte 933-65748-D (provision pour subvention de fonctionnement au titre du sport de proximité) du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2019 et suivants, sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO